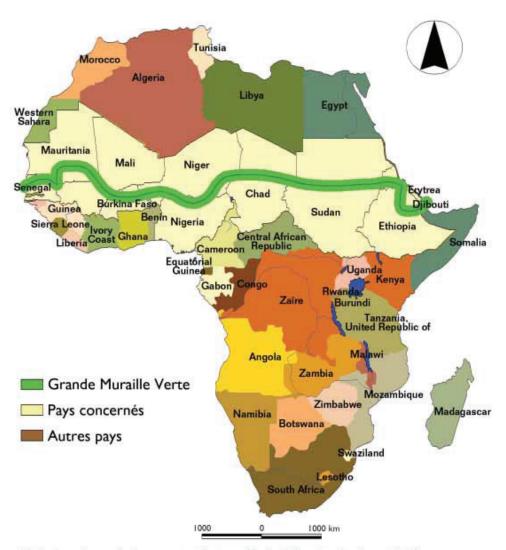


Initiative de la Grande Muraille Verte



STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES



Réalisation : Bureau Aménagement et Cartographie de la Direction des Eaux et Forêts

INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

DOCUMENT CADRE DE STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX6
LISTE DES FIGURES6
ABBREVIATIONS ET ACRONYMES7
PREAMBULE 10
PARTIE I NOTE INTRODUCTIVE SUR LE CONCEPT GRANDE MURAILLE VERTE ET LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE12
1. LE CONCEPT " GRANDE MURAILLE VERTE"
1.3.4 Coordination et Suivi des Opérations 17
2. STRATEGIE GLOBALE HARMONISEE (SGH)
Prioritaires de la GMV
PARTIE II STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES24
1. INTRODUCTION
2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL 27
Z. DISPUSITIF INSTITUTIONNEL

3. SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS 29 3.1 RESSOURCES DOMESTIQUES 30 3.1.1 Etats membres APGMV 30 3.1.2. Secteur privé local 30 3.2. RESSOURCES EXTERNES 31 3.2.1. Institutions communautaires africaines 31 3.2.2. Partenaires Techniques et Financiers et Fondations
3.2.3. Nouveaux Instruments Financiers APGMV 32
4. MECANISMES DE GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIERES
4.2. ORGANES RESPONSABLES D'EXECUTION DU PROJET34 4.2.1. Au niveau régional
36 4.6. COORDINATION DU PROJET
5. ACTIONS A FINANCER ET EVALUATION DES BESOINS DE FINANCEMENT (2018-2023)
6. ACTIVITES DE MOBILISATION DE RESSOURCES 43
7. PLANIFICATION DES ACTIVITES PRINCIPALES (ACP) DE MOBILISATION DE RESSOURCES DANS LA PERIODE 2018-2023
ANNEXE 51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 Dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion15
Tableau n° 2 Estimation des besoins en financement des PPAP des portefeuilles et PRS et de communication et Coordination
Tableau n° 3 Besoins en financement du REDEMI/RESSAHEL 2018- 202341
Tableau n° 4 Estimation des coûts spécifiques à la Mobilisation des Ressources42
Tableau n° 5 Planification des activités de mobilisation des ressources
LISTE DES FIGURES
Figure 1 Portefeuilles de Projets et Programmes Prioritaires21
Figure 2 Schéma indicatif des sources potentielles de financement des Programmes et projets GMV29

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

AcP: Activités Principales

AFD: Agence Française de Développement AGR: Activités Génératrices de Richesses

ANGMV: Agence Nationale de la Grande Muraille Verte APGMV: Agence Panafricaine de la Grande Muraille

Verte

BAD : Banque Africaine de Développement

BADEA Banque Arabe pour le Développement

Economique en Afrique

BGMVC: Banque GMV carbone

BID : Banque Islamique de Développement

BM: Banque Mondiale

CDNs: Contributions déterminées Nationales

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique

de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des Etats de

l'Afrique Centrale

CEMAC: Communauté Economique et Monétaire de

l'Afrique Centrale

CEN-SAD: Communauté des Etats Sahélo-Sahariens

CNC : Comité National de Coordination

CRP: Comité Régional de Pilotage

DBL: Double Bottom Line

DOIC: Dispositif Opérationnel d'Information et de

Communication

FAO: Organisation des Nations Unies pour

l'Alimentation et l'Agriculture

FARCDEL: Fonds d'Adaptation et de Résilience au Climat

et de Développement Economique local

FIP: Fonds d'intervention aux Programmes et

Projets

FORABE: Forum des Acteurs et Bénéficiaires

FSA: Fonds Solidarité Africain
GMV: Grande Muraille Verte

IGAD: intergovernmental Authority for Development,

IGMV: Initiative Grande Muraille Verte

NDT: Neutralité en Terme de Dégradation des Terres

NEPAD: Nouveau Partenariat pour le Développement de

l'Afrique

OLD : Opportunités Locales de Développement

ONG: Organisation Non Gouvernementale

OS: Objectifs Stratégiques

PAQ: Plan d'Action Quinquennal

PCPTSF: Plateforme de Coopération et de Partenariat

Technique, Scientifique et Financier

PFGMV Plateforme des Femmes de la Grande Muraille

Verte

PNUD: Programme des Nations Unis pour le

Développement

PPAP: Programmes Prioritaires d'Actions Phares

PPP: Partenariats Public-Privé

PRPDD: Pôles Ruraux de Production et de Développent

Durable

PRS: Programmes Régionaux Structurants
PSCom: Plan Stratégique de Communication
PTF: Partenaires Techniques et Financiers

REDEMI/RESSAHEL: Restauration, Développement et

Migration pour la Résilience au Sahel

SE: Secrétariat Exécutif

INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE : STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

SGH: Stratégie Globale Harmonisée

SIOBAP: Système d'Information, d'Observatoire et

d'Alerte Précoce

SMR: Stratégie de Mobilisation des Ressources

SP: Sous Programmes
UA: Union Africaine
UE: Union Européenne

UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMA: Union du Maghreb Arabe

UN: United Nations

UNCCC: United Nations Climate Change Convention

UNCCD: United Nations Convention to Combat

Desertification

UNDB: United Nations Development Business

UNBDC: United Nations Biological Diversity Convention

USAID : Agence des États-Unis pour le développement

international

PREAMBULE

La mise en ouvre de l'Initiative Grande Muraille Verte est la réponse concertée des Etats Saharo sahariens du Circum - Sahara, face aux effets de la désertification, la dégradation des terres, la perte du Capital naturel et du changement climatique, ainsi que du développement socio-économique des Communautés rurales par la transformation des zones arides et semi-arides du Sahel.

L'Initiative Grande Muraille Verte est un Programme d'envergure continentale, associant plusieurs pays africains partageant un destin commun, rythmé par les défis multiples de gestion du triptyque Climat / Environnement/ Développement dans un contexte aussi névralgique que le Sahel. La réalisation de l'Initiative GMV saluée par la Communauté internationale modèle comme innovant. opérationnel et approprié constitue pour l'Afrique un autre défi qui interpelle sa capacité à affirmer son leadership dans la mise en œuvre et la gestion de ses Politiques et Stratégies notamment dans la mobilisation des ressources techniques et financières nécessaires

La mobilisation sociale d'une part et les avantages comparatifs que constituent l'engagement des plus Hautes autorités africaines, des jeunes et des femmes sont autant d'atouts précieux pour l'opérationnalisation de ce grand Programme africain. Toutefois, la mise en œuvre des quinze (15) Projets prioritaires d'Actions Phares (PPAP), huit (08) Programmes Régionaux structurants (PRS) et du Programme conjoint et fédérateur sur la Résilience au Sahel découlant de la Stratégie Globale Harmonisée (SGH), requiert également la planification et la mobilisation d'importantes ressources financières issues de diverses sources.

Outre les supports de gestion, communication et Plaidoyer, tels que le Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables (MPAFC), le Plan Stratégique de Communication (PsCOM) et la Charte d'Ethique et de Gouvernance, l'Agence a élaboré le présent document cadre de Stratégie de mobilisation des ressources (DCSMR).

Le DCSMR est structuré en deux parties comprenant d'une part, une note introductive donnant un aperçu sur l'initiative GMV et l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte en charge de la Coordination et du Suivi et une autre partie sur la structuration de la Stratégie de mobilisation des ressources, d'autre part.

Le volet Stratégie de Mobilisation des Ressources analyse les diverses sources potentielles de financements tenant compte de leurs approches, procédures et philosophies. Il passe ainsi en revue les ressources domestiques les plus accessibles provenant des Etats et Collectivités territoriales, le secteur privé local, le sponsoring etc..), et les ressources externes partenaires techniques et ciblant les financiers. coopération bilatérale et multilatérale, les instruments de financement internationaux du Climat Développement, le secteur privé international ainsi que les instruments innovants de financement de Panafricaine de la Grande Muraille Verte que sont la Banque GMV Carbone (BCGMV), l'accréditation en Agence d'exécution auprès des divers fonds, le Fonds Fiduciaire d'Adaptation et de Résilience au Changement climatique et de Développement économique local (FARCDEL). Il identifie également les Programmes et projets prioritaires à mettre en œuvre, en donne à titre indicatif les besoins estimés en financements et dresse douze les (12) Activités Principales (AcP) à réaliser ainsi qu'une planification et un Cadre Logique de cohérence de mise en œuvre pour la période 2018 à 2023.

PARTIE I

NOTE INTRODUCTIVE SUR LE CONCEPT GRANDE MURAILLE VERTE ET LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE



Permettre à la jeunesse espace gmv de devenir « l'entrepreneur de son propre destin »

1. LE CONCEPT "GRANDE MURAILLE VERTE"

1.1. CONTEXTE

En réponse aux problématiques majeures de désertification, dégradation des Terres, diversité biologique, Changement climatique et développement socio-économique qui affectent de façon récurrente les zones arides et semi arides des terroirs sahéliens à forte potentialité de développement économique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats saharo sahéliens ont émis en 2005 sous l'égide de la CENSAD le Concept ''Grande Muraille Verte'', endossée plus tard en 2007 par l'Union Africaine en Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV).

1.2. VISION, OBJECTIFS ET APPROCHES STRATEGIQUES

1.2.1 Vision GMV 2025 sur la trajectoire 2030

Elle cible la transformation des vastes zones arides et semi arides du Sahel en Pôles d'émergence économique dés 2020 et leurs mutations à l'horizon 2025 en Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) viables et parfaitement intégrés au tissu économique national.

1.2.2 Objectifs stratégiques (OS)

OSO1. Réaliser au moins dix (10) millions d'hectares en termes de restauration et valorisation des terres, reboisement et mise en défens, conservation et protection de ressources naturelles et écosystèmes,

OSO2. Créer et développer dans les zones arides sahéliennes des Pôles économiques de Production et de développement durable susceptible de contribuer au moins d'un (1) point au taux annuel de croissance dans la plupart des Etats membres,

OSO3. Générer un apport significatif de l'IGMV aux stratégies nationales sur la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT), l'adaptation et la résilience des Populations et

des Communautés locales et les Contributions Déterminées au Niveau National (CDNs),

OSO4. Accélérer le Développement Economique Local (DEL), et la transition vers 2030 de la cible de l'ODD 15-3 des terroirs GMV des Etats Membres de la GMV.

1.2.3 Approche stratégique adaptée

L'approche stratégique à l'échelle des Etats membres est participative et autocentrée sur les terroirs. Elle place les Communautés et les Populations locales assistées d'une Task Force d'appui et de conseil au cœur des options d'identification des priorités, de planification et de suivi et du choix des Programmes et de forme de gouvernance.

Dans le processus opérationnel de la transformation des aires arides et semi arides des terroirs sahéliens et de l'installation de pôles économiques de production et de Développement l'approche est à la fois éco systémique, multisectorielle. Elle s'appuie sur les principes et mécanismes de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dans l'identification, la planification et l'opérationnalisation de différentes activités phares (AP) des projets prioritaires axés principalement sur la Gestion durable des terres, la protection, conservation et valorisation du Capital Naturel et des Services éco systémiques et la création de richesses et d'infrastructures socio-économiques.

1.3. GOUVERNANCE OPERATIONNELLE ET COORDINATION

Le modèle de gouvernance de l'Initiative doit assurer la cohérence, l'harmonisation et la pertinence dans la déclinaison des missions, des tâches ainsi que dans la planification des actions multiformes et les stratégies de plaidoyer et de mobilisation de ressources. Ainsi la gouvernance opérationnelle verticale de l'Initiative obéit au dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion ainsi schématisé:

CADRE	Composition	Entités	Missions
Haut Conseil Orientation (HCO)	- Assemblées générales de l'Union Africaine et de la CEN-SAD:	Régionale	Orientations et Plaidoyer politiques
	- Conférence Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'APGMV.	Etats	
Haut Comité Pilotage (HCOPIL)	Commission de l'Union Africaine;Secrétariat Général de la CENSAD.	Régionales	Orientation, Pilotage politiques
	- Conseil des Ministres des Etats membres	Etats	Suivi et pilotage
	-Commissions Economiques Régionales (CEDEAO, CEEAC, UMA et IGAD).	Sous- régions	Appui technique
Gestion et	- Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.	Etats membres	Coordination régionale
Coordination	- Structures Nationales GMV	Pays	Coordination Pays
	- Comités Ruraux de Développement Durable	UCIDD* ¹	Coordination locale

Tableau n° 1 Dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion

1.3.1 Cadre d'Orientation au Sommet

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Initiative, les Assemblées générales de l'Union Africaine et de la Communautés des Etats Sahélo-sahariens (CENSAD), définissent les orientations majeures et les Feuilles de route.

¹ UCIDD : Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable

1.3.2 Cadre ministériel de Pilotage et de Suivi des Orientations

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine en relation avec la Commission de l'Union Africaine, les Commissions Economiques Régionales et sous-régionales de l'espace GMV, veille à l'exécution des orientations et des feuilles de routes et au bon fonctionnement des Organes de décisions et de mise en œuvre.

1.3.3 Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV): Organe technique de gestion et de coordination

- réée sous l'égide de l'Union africaine et de la CEN-SAD par Convention internationale le 17 juin 2010 à N'Djamena, au Tchad par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des onze (11) Etats membres au Sud du Sahara, Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad,
- Convention internationale portant création de l'Agence signée et déjà ratifiée par la quasi-totalité des Etats membres et enregistrée auprès de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Elle reste ouverte à l'adhésion des autres Etats saharo-sahéliens,
- relayée au niveau de chacun de ses onze (11) Etats membres par une structure nationale dédiée à la Grande Muraille Verte (GMV),
- Organe technique de mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte,
- Organisation Intergouvernementale (OIG) à statut juridique international ayant comme objet, la réalisation de la Grande Muraille Verte et pour missions principales la coordination, le Suivi et la mobilisation des ressources nécessaires,

- OIG accréditée à la fois auprès de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (UNCCC) et la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) en qualité d'observateur,
- Agence technique chargée de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, dotée d'organes statutaires, (i) la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG), (ii) le Conseil des Ministres (CM), (iii) et le Secrétariat Exécutif (SE) appuyé par un Comité Technique d'Experts (CTE),
- Manuel des procédures administratives, comptables et financières, révisé et actualisé aux normes et procédures internationales et du plan comptable SYSCOHADA,
- Normes internationales de gestion comptable et financière et obligation de reddition des comptes, avec Commissariat aux Comptes et missions annuelles de vérification et d'audit des comptes et états financiers de l'Agence sanctionnées par la certification et l'approbation des Etats financiers de l'ensemble des Exercices.
- une charte d'Ethique et de gouvernance avec obligation de respect strict des principes au sein de l'Agence et ses partenaires.

1.3.4 Coordination et Suivi des Opérations

Il apparait de plus en plus que la réussite d'une opération dépend avant toute chose, de la réalité et la qualité de la maitrise d'ouvrage. Ainsi la gestion et la coordination des activités opérationnelles GMV sont assurées tant au niveau régional par l'Agence Panafricaine de la GMV (APGMV) qu'au niveau de chaque Etat membre à travers une Agence nationale (AN) GMV et des Comités Ruraux de Développement Durable (CRDD) GMV, respectivement à l'échelle pays et au niveau terroir.

Outre la planification et le suivi, l'APGMV assure la promotion et le plaidoyer des projets GMV, ainsi que la coordination avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers une plateforme consultative de coopération et de partenariat Technique, scientifique et financier pour la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de l'IGMV.

L'APGMV dispose d'un soutien fort des Etats membres lui permettant à chaque étape d'exécution des opérations en cofinancement de disposer des compétences, des moyens et informations nécessaires stockées dans le Système Comptable et le serveur central de l'Agence qui permettent d'apprécier le niveau de réalisation, la conformité et l'éligibilité des dépenses par rapport aux prévisions permettant d'aboutir aux meilleurs résultats.

La coordination des opérations des projets et programmes GMV relève du Secrétariat Exécutif de l'APGMV (nomination d'un Coordonnateur Régional assisté en cas de besoin par un Coordinateur Régional Adjoint) en liaison avec le Partenaire et de façon périodique, tandis que l'exécution directe sur le terrain au niveau national est assurée par les Etats membres à travers les Agences nationales de la GMV (nomination d'un point focal) suivant les procédures des partenaires en conformité avec les législations nationales assortis de contrats annuels de performance.

2. STRATEGIE GLOBALE HARMONISEE (SGH)

2.1 PLANIFICATION ET CADRAGE

L'APGMV a élaboré une Stratégie Globale Harmonisée (SGH) traduisant la vision et les objectifs stratégiques de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) et en cohérence avec les Politiques et Stratégies nationales en la matière. La SGH GMV prend en compte les objectifs et cibles des Conventions des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, le Changement climatique, la Diversité biologique et des Objectifs de Développement Durable (ODD) et s'inscrit également dans la logique de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La planification opérationnelle, à cycle quinquennal, jusqu'ici initiée et expérimentée par l'Agence est ainsi séquencée :

- le premier cycle 2011-2015 visait la mise en place du cadre institutionnel et organisationnel des structures GMV, de la conceptualisation, la sensibilisation et l'appropriation du Concept, de la vision et de l'approche ainsi que l'implantation d'activités pilotes au niveau de chacun des pays. Il a permis la mise en place des fondamentaux au plan juridique, organisationnel et cadrage stratégique, le développement d'une Plateforme de partenariat scientifique, technique et financier et la réalisation d'activités pilotes de Gestion Durable des Terres et d'Activités Génératrices de Richesses (AGR) dans la plupart des Etats membres ;
- le second cycle 2016-2020 plus opérationnel vise l'accélération des actions concrètes pour l'installation dans les terroirs des Pôles Ruraux d'Emergence économique. A terme, il devrait être la phase de réalisation de la plupart des Programmes Prioritaires d'Actions Phares à haute valeur ajoutée et impacts positifs sur le développement socioéconomique et la gouvernance locale des Communautés locales;

- le troisième cycle 2021-2025 consolide les actions de restauration, de Gestion Durable des Terres, de conservation et protection des ressources naturelles, de développement et de diversification des zones de production agricole et de consolidation de la gouvernance locale des terroirs ainsi que le développement et la mutation des Pôles d'émergence économique en Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable ;
- le quatrième cycle 2026-2030 devrait consolider et compléter la transformation économique des zones arides et semi arides du Sahel et la contribution notable de la GMV aux engagements des Etats de la GMV aux objectifs et cibles des Conventions des Nations Unies notamment en matière de Neutralité en Terme de Dégradation des Terres, de Contributions Déterminées au niveau National (CDNs), d'adaptation et de résilience des Communautés au Changement climatique et d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2.2 STRATEGIE OPERATIONNELLE ET PROGRAMMES

La mise en œuvre de la Stratégie Globale Harmonisée (SGH) de l'Initiative GMV s'appuie sur un modèle de développement et de gouvernance locale, des outils et mécanismes de gestion, un cadre logique d'intervention, des Portefeuilles (PF) de Programmes et une Stratégie de Mobilisation des Ressources. La Planification quinquennale est déclinée tous les deux (02) ans en feuilles de route assorties d'indicateurs et issues d'orientations majeures des Sommets des Chefs d'Etats et de Gouvernement.

2.2.1. Des Portefeuilles de Projets et Programmes Prioritaires de la GMV

• Quinze (15) Projets et Programmes Prioritaires d'Actions Phares, répartis dans les cinq (5) Portefeuilles suivants (Fig.1):

- PF01 Gestion Durable des Terres et Economie Verte;
- PF02 Changement Climatique, Développement Socioéconomique et Gouvernance Locale;
- PF03 Recherche d'Accompagnement et Développement;
- PF04 Communication Marketing et Plaidoyer et
- PF 05 Système d'Information, Observatoire et Alerte Précoce.



Figure 1 Portefeuilles de Projets et Programmes Prioritaires

- Huit (08) Projets Régionaux Structurants (PRS),
- Un Programme Régional REDEMI/RESSAHEL (Restauration, Développement et Migration pour la Résilience au Sahel). Il est structuré autour de deux (02) Sous Programmes (SP) à composantes multiples :
- **SP.I** Développement Socio-économique et Transformation des Terroirs Sahéliens en Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD).
- **SP.2** Changement climatique, Développement des Energies Renouvelables et Restauration des Terres dégradées.

Les divers Projets et Programmes de mise en œuvre de l'IGMV sont disponibles sur le site <u>grandemurailleverte.org</u> de l'Agence.

2.2.2. Des Outils de Gestion, Planification, Suivi-Evaluation et Communication

L'APGMV dispose en complément et en support de ce Document de Stratégie de Mobilisation des Ressources (DSMR), d'autres outils et instruments validés par les organes de décisions. Il s'agit de:

- Plan d'Actions 2016-2020 validé,
- Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) dont un Système d'Information, d'Observatoires et d'Alerte Précoce (SIOBAP) et un magazine bimestriel ''les Echos de la GMV'',
- Manuel révisé des Procédures administratives, comptables et financières conforme aux normes et pratiques internationales actuelles en vigueur et à l'objectif d'accréditation en Agence d'Exécution;
- Charte d'éthique et de gouvernance;

- Plan Stratégique de Communication (PSCom.);
- Étude de faisabilité pour la mise en place d'une Banque GMV Carbone;
- Modèle d'Alliance Nationale GMV,
- Modèle- type de Contrat de Performance Etat/Structure Nationale.

PARTIE II

STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES



« La construction des grands chantiers gmv necessite la mobilisation d'importantes ressources financieres »

1. INTRODUCTION

La Stratégie de Mobilisation des Ressources (SMR) est élaborée pour mieux structurer et optimiser les actions de mobilisation des ressources humaines et financières, biens et services nécessaires à la mise en œuvre des Programmes et Projets. Elle cible tant les gouvernements et les structures décentralisées que les Partenaires techniques et financiers traditionnels, les secteurs publics et privés, les fondations et les philanthropes.

Elle fournit un cadre et une feuille de route assortie d'une planification stratégique et financière des besoins à mobiliser qui décrivent précisément comment les ressources pourraient être mobilisées pour répondre aux exigences de l'Agence dans le respect des Accords de financement.

L'approche proposée est celle d'un financement par sous projet. Pour faciliter la mobilisation des ressources, tous les Programmes et sous programmes des Plans d'Actions des stratégies quinquennales notamment 2016-2020 et 2021-2025 seront redéfinis en plusieurs sous projets qui entreraient plus facilement dans les objectifs et missions des organismes, fondations et entreprises susceptibles d'apporter un financement.

Pour ce faire, la mobilisation des ressources s'articulera autour d'une combinaison d'actions visant à :

- Redéfinir les Programmes/Projets et sous-programmes en plusieurs sous-projets;
- Identifier les différentes catégories de ressources à mobiliser, sources possibles et Partenaires appropriés ;
- Comprendre la philosophie, les priorités et procédures du partenaire cible.

Le budget global de l'Agence sera divisé en deux (2) grandes lignes :

a) Budget de fonctionnement

il est alimenté par :

- contributions des Etats membres ;
- contributions d'institutions communautaires africaines (Union Africaine, Communautés économiques (CEDEAO, UMA, IGAD, CEEAC), internationales (BAD, BID, BADEA, FIDA, Organes des Nations Unies, et institutions de coopérations bilatérale et multilatérale (UE, USAID etc.);
- frais de fonctionnement imputés aux différents programmes réalisés. L'idée est de déterminer un pourcentage, fixé d'avance, à chaque programme. Ceci permettra d'assurer sur le long terme la pérennité et l'indépendance de l'Agence,
 - produits de Sponsoring.

b) Budget de Programmes

il est alimenté par :

- contribution des états aux projets nationaux ;
- subventions, dons et legs d'organismes et fondations internationaux, (Fondations Mastercard, Bill and Melinda Gates, etc.);
- secteurs privés national et international (entreprises et sociétés multinationales ; minières et pétrolières) ;
- produits d'exploitation d'instruments financiers (Fonds climat, etc...);
 - accords bilatéraux et multilatéraux ;
 - produits de sponsoring.

2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif de recherche de financement de Programmes et Projets se structure en quatre (4) étapes suivantes :

Etape 1 Définition des projets

La première étape consiste à définir tous les sous-projets, à déterminer leurs besoins en termes de financement, leurs risques et à établir des plans d'affaires pouvant être présentés aux investisseurs potentiels si nécessaire.

L'approche consistera à considérer le projet dans son ensemble comme un portefeuille d'actifs et les sous-projets comme des actifs individuels. L'idée est d'avoir un portefeuille globalement équilibré grâce à « Impact Investing », répondant ainsi au principe du « Double Bottom Line » (DBL). DBL signifie que nous rechercherons à la fois un profit financier et un impact social et environnemental positif. Seul le DBL permet d'assurer la durabilité des projets à long terme.

Ainsi, le portefeuille contiendra trois (3) types de classes d'actifs :

- Investissements motivés par des considérations sociales et environnementales: ces investissements auraient tendance à avoir des impacts difficilement mesurables. Bien que puissants, ces impacts prennent plus de temps à se manifester et demandent plus de patience. Les investisseurs ciblés pour ces types d'investissements sont ceux qui devraient avoir des objectifs à plus long terme, tels que : les gouvernements, les autorités locales, la population locale, les organisations multilatérales, les ONG, les institutions de recherche et les fonds dédiés aux investissements socialement responsables ;
- Investissements motivés par le profit : ces investissements auront tendance à avoir une forte composante économique. Le secteur privé est souvent tenu de créer de la valeur pour les actionnaires, de sorte que les

investissements doivent répondre à certains critères de rendement. Cette classe d'actifs sera conçue pour répondre à ces critères. Les investisseurs ciblés pour ces types d'investissements sont le plus souvent à la recherche de profit, tels que: les sociétés, les agences de développement, les gouvernements (comme un moyen de diversifier leurs investissements);

• Investissements pilotés par DBL (Double Bottom Line): Il s'agit de quelques investissements qui peuvent atteindre les deux objectifs. Ces investissements sont des opportunités parfaites pour les partenariats public-privé (PPP).

Etape 2 : Durabilité du Portefeuille

La deuxième étape consistera à évaluer l'équilibre global et la durabilité du portefeuille et à évaluer son profil de risque. Parce que, même si la performance de chaque actif est importante, il est primordial que le portefeuille fonctionne bien. La viabilité de l'Agence en dépend.

Etape 3: Identification des investisseurs potentiels

La troisième étape consistera à identifier pour chaque actif les investisseurs potentiels. Une chose à garder à l'esprit est que l'Agence doit « vendre » ses projets (les actifs / sousprojets). Par conséquent, il est fondamental de comprendre les désirs et les besoins des offreurs afin de concevoir et de leur proposer les produits appropriés.

Etape 4 : Présentation des Programmes et Projets

Aller aux investisseurs potentiels avec les matériaux de soutien appropriés qui aideront à « placer » les projets. Les rencontres (réunions et Tables Rondes) les déplacements devront être planifiés, les requêtes, les présentations et les supports préparés sur mesure.

3. SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Les financements à mobiliser pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte portent sur des ressources domestiques et des ressources externes. Les sources potentielles pourvoyeuses de financements et dans le champ des Programmes et Projets GMV sont notamment ((Figure 1).:

- les Etats membres, leurs collectivités locales et leurs Secteurs privés locaux, ainsi que les Fonds Bilatéraux,
- les Fonds régionaux africains et Internationaux, le Secteur privé international et les Fondations,
- les Instruments innovants APGMV de gestion climatique.

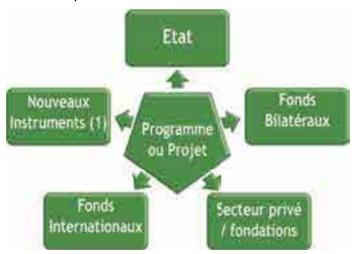


Figure 2 Schéma indicatif des sources potentielles de financement des Programmes et projets GMV

3.1 RESSOURCES DOMESTIQUES

3.1.1 Etats membres APGMV

Les ressources domestiques proviendraient des Etats & des Collectivités Locales et du Secteur privé Local. Elles sont constituées principalement de :

- contributions statutaires annuelles des Etats membres exigibles à partir du 1^{er} janvier de chaque année et consacrées dans leur quasi-totalité aux charges de fonctionnement et quelques investissements de l'Agence,
- interventions directes de l'Etat membre ou ses Collectivités (budget national, fonds bilatéraux et multilatéraux). Elles sont affectées à la structure nationale GMV du pays dans le financement de la Composante nationale GMV,
- produits financiers et de placements dans les institutions financières,
- reconversion de dettes Pays au profit de l'Environnement et du Développement Economique Local,
- prélèvements et taxes possibles sur les services écosystémiques.

3.1.2. Secteur privé local

Les financements à mobiliser ciblent également des *investissements du secteur privé local* a travers l'exploitation des opportunités économiques de la Grande Muraille Verte.

La mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, ouvre à divers Portefeuilles d'Affaires au secteur privé local centrés sur les Produits ligneux et non ligneux, la logistique, les services, les infrastructures socio-économiques, les services écosystémiques et le partenariat d'affaires. En effet, l'approche intégrée du développement économique local basée sur l'exploitation et la transformation des produits variés de la GMV ainsi que le renforcement des infrastructures de base offre un important gisement d'opportunités d'affaires au secteur privé en général et au privé local en particulier.

Les opportunités d'affaires s'inscrivent dans le cadre de Partenariat Public Privé (PPP) avec les Etats et les Communautés locales ou en joint-venture avec le secteur privé international.

3.2. RESSOURCES EXTERNES

Les ressources externes proviendraient des concours financiers à travers des subventions, cofinancements et bonifications des institutions communautaires africaines, les partenaires techniques et financiers et fondations, les nouveaux instruments Financiers APGMV etc.

3.2.1. Institutions communautaires africaines

Il s'agit essentiellement de l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UMA, l'IGAD, la CEEAC, l'UEMOA, CEMAC et le Fonds Solidarité Africain (FSA) etc.), Agence de Développement de l'union Africaine (ADUA) initialement (Agence NEPAD);

3.2.2. Partenaires Techniques et Financiers et Fondations

La signature d'Accords avec des institutions internationales multilatérales et autres partenaires : institutions financières, organes du système des Nations Unies, Agence Banque Africaine coopération Groupe de la Développement (BAD) ; Banque Mondiale ; Banque Islamique Développement (BID). Banque Arabe Développement Economique de l'Afrique (BADEA), Union Européenne, JICA, Fonds nordiques, Fonds souverains et Fonds fiduciaires...

3.2.3. Nouveaux Instruments Financiers APGMV

L'exploitation d'instruments et mécanismes innovants de mobilisation de financement mis en place au sein de l'Agence, devrait faciliter la mobilisation de ressources a partir de :

- Fonds Climat (Fonds d'adaptation, Fonds vert),
- Finances Carbone,
- Banque GMV Carbone (BGMVC),
- Fonds d'Adaptation et de Résilience au Climat et de Développement Economique local (FARCDEL),
- Fonds d'intervention aux Projets et Programmes (FIP) de l'APGMV

4. MECANISMES DE GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIERES

Le dispositif de gestion des interventions financières se base sur l'analyse de la situation dans laquelle l'Agence Panafricaine GMV reçoit les fonds d'un ou de plusieurs Partenaires, en tant qu'agence d'exécution chargée de la mise en œuvre de Programmes ou Projets bien identifiés. Le dispositif institutionnel et organisationnel est ainsi arrêté en relation avec le ou les Partenaires et se dessine selon différents processus.

4.1. ARRANGEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS

Les partenaires confient à l'APGMV un fonds fiduciaire afin d'apporter une réponse rapide et commune aux différentes dimensions de l'Initiative Grande Muraille Verte, sachant qu'il peut prendre l'une des trois (3) formes possibles :

- Fonds de dotation (Endowment Fund) : le capital est investi à perpétuité.
- Fonds d'amortissement (Sinking Fund) : le capital et les intérêts sont décaissés sur une durée assez longue.
- Fonds de roulement (Revolving Fund) : les revenus renflouent régulièrement le fonds.

Idéalement, en vue d'assurer sa pérennité, l'APGMV devrait bénéficier d'un revolving fund dont les produits financiers seraient récurrents. L'APGMV en sera l'Agence de suivi, de coordination et d'exécution du Programme du partenaire, au nom des Etats concernés ou (de l'Etat).

Le Secrétariat Exécutif, en coordination avec le Chargé de Projets / Programmes du Partenaire, et, sur une base transparente, désignera une équipe pluridisciplinaire chargée de l'exécution, conformément aux procédures du Partenaire.

4.2. ORGANES RESPONSABLES D'EXECUTION DU PROJET

4.2.1. Au niveau régional

Le Secrétariat Exécutif (SE) désigne un Coordonnateur Régional et ou un Coordinateur Régional Adjoint qui dirigeront l'équipe pluridisciplinaire de mise en œuvre. L'équipe de l'APGMV sera constituée de son personnel et pourrait être renforcée par un personnel additionnel à recruter avant le démarrage du Projet ou Programme. Cette équipe utilisera toutes les compétences existantes au sein de l'APGMV afin d'assurer l'exécution efficace et harmonieuse du Programme sous l'autorité du Secrétaire Exécutif.

4.2.2. Au niveau national

Un point focal technique sera recruté (ou nommé) dans chaque Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, pour améliorer la fiabilité du suivi de la mise en œuvre du Projet au niveau national. Les cellules nationales devront aussi fournir des contributions importantes au processus de revue des activités entreprises au niveau national pour s'assurer que les intérêts nationaux sont pris en compte de façon adéquate.

L'APGMV signera des contrats annuels de performance avec ces agences nationales d'exécution pour assurer une mise en œuvre satisfaisante des activités concernées. A cet effet, la rémunération de l'agence nationale prendra en considération les critères suivants en plus du niveau de dépenses :

- le suivi de la conformité aux mesures de sauvegarde du Projet ou Programme;
- la mobilisation et le maintien du personnel clé ;
- le respect des délais et des contenus des rapports périodiques convenus.

4.3. ORGANES D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION

Le Comité Régional de Pilotage (CRP) : L'APGMV assurera la coordination générale et la supervision du Projet au nom du ou des pays concernés. Le Comité Régional de Pilotage (CRP), présidé par le SE, maintiendra un contrôle sur toutes les initiatives financées par le programme considéré. Les cellules nationales coordonneront et superviseront les activités mises en œuvre au niveau national.

L'APGMV continuera à avoir la pleine autonomie et la responsabilité pour mener un audit de qualité de tous les processus de passation des marchés pour les travaux, les biens et les services de consultants quelle que soit l'estimation des coûts. Elle continuera aussi à coordonner avec les agences d'exécution et sera responsable de la gestion fiduciaire générale.

Le Comité National de Coordination (CNC): Il est mis en place au pays bénéficiaire et regroupe autour de la Structure National GMV des représentants de départements ministériels, d'ONG et des Bailleurs pertinents pour le projet. Il oriente l'ANGMV et l'Agence d'exécution. Il a un rôle de supervision et constitue un cadre de concertation et de coordination permettant d'assurer la participation des ONG et des bénéficiaires à la prise de décision et à la mise en œuvre du Programme en général et des sous composantes en particulier au niveau national. Les tâches dévolues incluent, entre autres, la revue et l'approbation des activités proposées au niveau local, la revue du programme de travail et la planification financière au niveau national en cas de nécessité.

4.4. ACCORDS DE MISE EN OEUVRE

Le partenaire aura déjà signé des conventions de financement avec endossement par chacun des Etats concernés et pris un engagement pour le projet avec l'APGMV.

Le projet sera ancré au niveau régional qui en assure la coordination et la facilitation en relation avec le bailleur et la mise en œuvre opérationnelle exécutée par la Structure Nationale GMV du pays concerné.

Le financement est réalisé sur la base des procédures de financement du partenaire mises à la disposition de l'APGMV à travers des accords subsidiaires entre chaque pays et l'APGMV.

4.5. ROLE DES PARTENAIRES PENDANT LA MISE EN OEUVRE

Un organe d'administration et de contrôle du (ou des) projet (s) sera mis en place par l'APGMV en relation avec le/les Partenaire(s). Cet organe agira comme un conseil d'administration au sein duquel, le rôle du partenaire sera de :

- veiller au développement et au renforcement des capacités de l'APGMV;
- gérer les responsabilités fiduciaires conformément à ses propres procédures de gestion financière et de passation des marchés;
- superviser les opérations d'investissement et le déroulement correct et conforme au plan de mise en œuvre;
- assurer la coordination avec les autres partenaires / bailleurs de fonds de manière à standardiser leur approche en jouant le rôle de leader- animateur d'un groupe formel ou informel des bailleurs de fonds du programme.

Les responsabilités du partenaire seront exercées durant toutes les étapes (préparation, négociations, mise en œuvre et achèvement de la mise en œuvre) du cycle du programme.

4.6. COORDINATION DU PROJET

La coordination consistera à :

- produire les Plans de Travail et les budgets Annuels consolidés à soumettre au Comité de pilotage pour approbation et au partenaire pour avis;
- consolider les rapports d'activités du projet ;
- rédiger les rapports semestriels et annuels d'activités consolidés du projet à transmettre aux structures chargées de la mise en œuvre pour information, aux Cellules nationales et au partenaire pour compte rendu;
- s'assurer que les activités du projet sont conduites de façon efficace et en conformité avec les procédures de passation des marchés et autres procédures du partenaire.

4.7. SUPERVISION DU PROJET

La supervision du projet sera faite de deux manières à savoir le suivi de la conduite des activités et la supervision du projet proprement dit.

- Suivi de la conduite des activités: le suivi fait partie intégrante du système de suivi- évaluation du projet. Il portera sur la mise en œuvre des actions du projet, de même que l'utilisation des moyens et se fera en se basant sur les objectifs (quantitatifs et qualitatifs) et critères/indicateurs retenus en début de projet par composante;
- Supervision du projet : la supervision relève du SE de l'APGMV en liaison avec le Partenaire et a lieu périodiquement. Au cours des missions de supervision, il sera procédé à une revue de:
 - l'état d'avancement des actions du projet par composante;
 - de la gestion fiduciaire du projet ;

INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE : STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

- des critères de performance du projet ;
- de l'état de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

5. ACTIONS A FINANCER ET EVALUATION DES BESOINS DE FINANCEMENT (2018-2023)

Les cycles quinquennaux de planification stratégique des objectifs et actions phares pour l'atteinte de la vision sur la trajectoire 2030 sont (2016 - 2020, 2021-2025 et 2026-2030).

La mobilisation des ressources tiendra compte de l'actualisation des objectifs et programmes lors de l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Actions d'un nouveau cycle quinquennal.

Les Activités planifiées de 2018-2023 portent sur :

- les Programmes/Projets Prioritaires d'Actions Phares du Plan d'Actions de la Stratégie 2016-2020;
- le Programme Conjoint entre Partenaires, le REDEMI/RESSAHEL (Restauration, Développement et Migrations pour la Résilience au Sahel).

Les besoins globaux de financements (2018-2023) à mobiliser sont estimés à 6,421 milliards de Dollars US dont 4,568 pour les Programmes de la Stratégie 2016-2020, 1,853 pour le REDEMI et 0,001977 pour le mécanisme de mobilisation des ressources.

5.1. PLAN D'ACTIONS DE LA STRATEGIE 2016-2020

Le Plan Stratégique 2016-2020 vise la réalisation au cours de cinq (05) années des divers Programmes et Projets Prioritaires d'Activités Phares (PPAP) et des Programmes Régionaux Structurants (PRS) de la Grande Muraille Verte pour l'atteinte des Objectifs et des impacts attendus en 2020.

Dans les Etats membres, la réalisation des programmes nationaux porte principalement sur la Gestion des impacts climatiques, de la dégradation des terres et du Développement Economique Local dans les terroirs de la GMV demande la mobilisation de financements importants et des appuis multiformes additionnels de la Communauté internationale.

Les besoins globaux en financements sur les cinq (05) années comportent ceux estimés pour la mise en œuvre des Programmes prioritaires et régionaux structurants de la Stratégie 2016-2020 et des activités de Coordination (Tab.2).

Pro	grammes	x1000US \$
•	Programmes Prioritaires d'Actions Phares	1 239 000
•	Programmes Régionaux Structurants (PRS) : FACI, CADT, GEDESO, RECALOST, SIOBAP, AUDIT Diagnostic.	594 000
•	Autres PRS : Trans- Africa Pipeline (TAP)	2 700 000
•	Coordination et Suivi /Evaluation	35 000
TC	TAL GENERAL	4 568 000

Tableau n° 2 Estimation des besoins en financement des PPAP des portefeuilles et PRS et de communication et Coordination

Les besoins en financement pour la mise en œuvre des programmes et projets du plan d'actions quinquennal 2016-2020 sont estimés à Quatre milliards cinq cents soixante huit millions 4,568 milliards US dollars dont 2,7 Milliards à mobiliser par la Fondation TAP dans le cadre de la mise en place du Projet TAP.

5.2. PROGRAMME DE RESTAURATION, DEVELOPPEMENT ET MIGRATION POUR LA RESILIENCE AU SAHEL (REDEMI/RESSAHEL) 2018-2023

Les besoins en financement du REDEMI pour la période 2018-2023 sont estimés à 1,853 milliards US Dollars dont 1,808 pour la mise en œuvre du programme conjoint REDEMI/RESSAHEL et 0,045 pour les activités de support. Le tableau ci-dessous donne à titre indicatif le montant estimé par sous-programmes (SP).

Programme Resta	uration, Développement et Migrat REDEMI/RESSAHEL	ion pour la Résilie	ence au Sahel
Sous	Composantes (projets)	Montant	Sources
Programme (SP)		(x1000 US\$)	
SP01 : Développement socio-économique et transformation	 Développement économique et Résilience des Communautés et Populations locales du Sahel. 	282 000	FAO, BÍD, BADEA
des terroirs sahéliens en Pôles Ruraux de Production et de	Chaines de valeurs et économie circulaire des ressources naturelles et des services écosystémiques	79 000	NEPAD, BID, BADEA
Développement Durable (PRPDD)	 Migration et Sécurisation aux terroirs 	46 700	OIM, FAO, PAM
	Renforcement des Infrastructures socio- économiques	53 000	NEPAD, TURQUIE, CHINE
	Total1	460.700	
SP02 : Changement Climatique,	Restauration et Conservation des Terres et des Ressources naturelles	398.900	Turquie, FAO, Chine, ONU-E
Développement des Energies Renouvelables et	Changement climatique: Adaptation, Résilience et atténuation	367.000	PNUD, BAD, FAO, PAM, UE, BM
Restauration des terres Dégradées	 Promotion et Développement Energies renouvelables 	304.400	BAD
	Renforcement des capacités et appuis institutionnels aux	277.000	PNUD, CHINE, TURQUIE
	Total 2	1.347.300	-
TOTAL		1.808.000	
Activités de support	Communication et Plaidoyer (Fund Raising)	5.000	Partenaires
''	Coordination et Suivi	40.000	aux Projets
	Total 3	45,000	-
TOTAL GENERAL		1.853.000	

Tableau n° 3 Besoins en financement du REDEMI/RESSAHEL 2018-2023

5.3 MÉCANISMES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Les besoins en financement pour les activités spécifiques à la Mobilisation des Ressources pour la période 2018 à 2023 sont estimés à 1 977 000 USD. (Tab.4)

Mécanisme	Montant x 1000 USD
Communication, Marketing et Plaidoyer (PsCOM)	1 797
Table Ronde des Partenaires Techniques et Financiers	125
Suivi des engagements de la Table ronde	55
TOTAL GENERAL	1 977

Tableau n° 4 Estimation des coûts spécifiques à la Mobilisation des Ressources

6. ACTIVITES DE MOBILISATION DE RESSOURCES

La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des Programmes et projets s'articulera sur la réalisation d'Activités principales (AcP), ciblant les ressources domestiques des Etats membres, collectivités locales et Secteur privé local et ressources externes des institutions communautaires et financières africaines, des Partenaires techniques et financiers et du secteur privé international.

Les douze (12) AcP stratégiques dans la période 2018 et 2023 sont les suivantes :

- **AcP1.** la formulation de projets opérationnels bancables et requêtes de financement auprès de sources et différents guichets appropriés ;
- AcP2. la planification et la réalisation de missions circulaires du SE auprès des Hautes Autorités des Etats membres (Chefs d'Etats, Chefs de Gouvernement, Ministre en charge des finances et de la coopération),
- AcP3. la création et le fonctionnement d'une banque ou guichet de données des divers portefeuilles d'affaires de l'Initiative GMV,
- AcP4. la préparation et la tenue de tables rondes ou rencontres tous les trois (03) ans avec les Partenaires techniques et Financiers et le Secteur privé,
- AcP5. la préparation et la tenue d'éditions biannuelles du forum économique des Produits Grande Muraille Verte (FOREP/GMV),
- AcP6. L'Intensification du plaidoyer et de la communication par la réalisation du dispositif du Plan stratégique de Communication (PsCOM);
- AcP7. L'identification et la mobilisation de chefs de file, champions de programmes, et Ambassadeurs GMV pour

- la sensibilisation et le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers et fondations;
- AcP8. la finalisation des processus d'accréditions et d'Agence d'exécution auprès des divers Fonds de gestion du climat et de Développement,
- AcP9. la mise en œuvre et l'exploitation des instruments innovants APGMV de mobilisation des ressources (Banque GMV de Carbone, FARCDEL et....),
- **AcP10.** l'exploitation des opportunités de placements bancaires dans les limites autorisées,
- AcP11. le renforcement et l'exploitation du Sponsoring,
- AcP12. la mise en place d'un cadre approprié de concertation PTF-APGMV-Bénéficiaires avec l'élargissement et le fonctionnement de la Plateforme de Coopération et de Partenariat Techniques, Scientifiques et Financiers avec retraites (séminaires) annuelles de toutes les parties prenantes au financement.

7. PLANIFICATION DES ACTIVITES PRINCIPALES (AcP) DE MOBILISATION **DE RESSOURCES DANS LA PERIODE 2018-2023**

Les douze (12) AcP prioritaires de mobilisation des financements nécessaires pour couvrir le montant global estimé de financements sont ainsi exposées. (Tab.5)

ACTIVITES	ACTIONS	RESULTATS	PEDIODE	INDICATEURS	SNOILIGNOO
PRINCIPALES ACP	PHARES (AP)	ATTENDUS	PERIODE	DE PERFORMANCE	FAVORABLES
	AP01. mise en cohérence			 Toutes les 	
	des projets et programmes			requêtes de	
	GMV avec les priorités de			financomont	
	la planification stratégique	4 dd 4 d		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	AP02. Identification des	lous les PPAP, PRS et		acceptees et au	• Engagement et
ACP1.	sources potentielles. leurs	le REDEMI/RESSAHEL		moins plus de 60%	endossement des
FORMULATION DE PROJETS	philosophies et			financements	Projets par les Etats
OPERATIONNELS BANCABLES	conditionnalités	les Etats membres et	Avant	mobilisés	membres,
ET REQUETES DE	AP03.reformulation des	les kequetes soumises	1111 2020	• Deux (02) a	 Identification de
FINANCEMENT	projets prioritaires			trois (03) requiêtes	sources potentielles
	d'actions phares (PPAP) et	pai divers painedis		coumicos of	de financement
	régionaux structurants			sodillises et	
	(PRS), du			acceptees tous les	
	REDEMI/RESSAHEL et des			ans	
	requêtes ciblées				

ACP 2. MISSIONS CIRCULAIRES AUPRES DES HAUTES AUTORITES DES ETATS MEMBRES	AP04. Saisine des Autorités des Etats membres pour planification des missions circulaires, AP05. Réalisation des missions circulaires	Audiences effectives avec les Chefs d'Etat, de gouvernement et ministres des Finances, ces autorités sensibilisées sur les contraintes liées au fonctionnement de l'Agence et de mobilisation de financements	2018 et 2019	Endossement des projets, apurement des arriérés et paiement des contributions signature de contrat de performance Etat/structure	les ent et des Volonté politique de des Etats membres de
		(endossement, classement parmi les priorités		nationale GMV	
ACP3. CREATION ET FONCTIONNEMENT DE GUICHET DE DONNEES SUR LES PROJETS ET PORTEFEUILLES D'AFFAIRES DE LA GMV	AP06. Création, alimentation et actualisation d'un guichet présentoire numérique sécurisé (GNSP) sur les Projets et Programmes de l'IGMV et les opportunités et plans d'affaires	Création, Promotion des et portefeuilles et plan d'affaires pour umérique accélérer la sur les mobilisation des mobilisation des ressources et booster le portunités volet économique de la s	2019	Nombre de dossiers de financement traité, organisation d'au moins deux (02) éditions du Forum économique sur les Produits GMV FOREP/GMV	Les Programmes GMV et axes et plans d'affaires bien maitrisés
ACP4. TABLES RONDES OU RENCONTRES AVEC LES PTF ET LE SECTEUR PRIVE	APO7. Actualisation et renforcement de l'équipe tripartite Table ronde est acquis APGMV/BAD/FAO de et les principaux préparation par d'autres	• le financement de la Table ronde est acquis et les principaux	-au plus tard fin du premier	• les principaux bailleurs ont pris part à la Table Ronde,	 une Plateforme de Coopération et de Partenariat technique,

	institutions telles que BADEA, BID, UA, NEPAD, ONU/Environnement, ONU/Environnement, Communautés économiques régionales et sous régionales africaines; APO8. Finalisation de la revue des Portefeuilles de projets et programmes bancables et documents supports de la Table Ronde; APO9. Requetes et plaidoyer auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le financement et la participation.	bailleurs ont pris part à la Table Ronde, le Table Ronde, les engagements de financements et le plan de décaissement bien maitrisés	2019	• au moins six (6) milliards US\$ en engagements de financement sont acquis et le plan de décaissement établi	Scientifique et Financier bien étoffée • la pertinence des Projets et Programmes de L'IGMV.
ACP5. PREPARATION ET TENUE D'EDITIONS BIANNUELLES DU FORUM ECONOMIQUE DES PRODUITS GMV (FOREP/GMV),	produits de la GMV et élaboration des divorsition des divers POREP/GMV au Portefeuilles d'Affaires, AP11. Mise en place d'une équipe d'organisation centrale et d'antennes nationales du économique FORP/GMV u économique FORP/GMV u économique FORP/GMV u économique FORP/GMV Promotion du économique FORP/GMV Promotion, économique Grantitation et plaidoyer termes d'affaires institutions, Sociétés,	• l'inscription du FOREP/GMV au calendrier international de rencontres économiques, - la Promotion du volet économique Grande l'Initiative Grande muraille Verte en termes d'affaires et création d'emplois	2019	Nombre de participants et d'affaires engendrées	 la possibilité d'allègement et de suspension des droits de porte au profit des exposants, la bonne maitrise des produits de la GMV et les axes de portefeuilles d'affaires

	la disponibilité d'outils et instruments de gestion et communication crédibles et opérationnels	le positionnement de la L'IGMV au plan international et L'engagement des Hautes Autorités africaines	
	Une forte adhésion aux activités de promotion, un important volume de financements et d'affaires économiques enregistrés	la nomination d'au moins 05 ambassadeurs dans les zones (CEEAC, CEDEAO, IGAD, UMA) et diaspora. la désignation de trois champions de PRS	
	2018 -	2019 -2023	
	Un bon plaidoyer et une promotion de la vision, des objectifs et des programmes et Projet de la GMV.	Identification de personnalités scientifiques et politiques et de leaders d'opinion pour appuyer le plaidoyer et la promotion de la vision et des Projets de l'APGMV	
Secteurs publics et privés et les porteurs de petits projets	AP13. Déroulement des activités phares des Programmes Prioritaires du Plan de Communication (PSCOM) 2018-2023 de l'Agence	AP14. Mise en œuvre du volet ''Ambassadeur de la Grande Muraille et Champions et porteurs de Projets du Plan Stratégique de Communication (PSCom) de l'Agence.	
	ACP6. INTENSIFICATION DU PLAIDOYER ET DE LA COMMUNICATION	ACP7. IDENTIFICATION ET MOBILISATION DE CHEFS DE VOIE FILE, CHAMPIONS DE PROGRAMMES, ET Cha AMBASSADEURS GMV Stra Con GON	

 le recrutement d'un expert est envisagé, l'essentiel des éléments requis dans les demandes est disponible à l'APGMV 	 la bonne compréhension des instruments financiers, la volonté et l'engagement politiques des Etats membres
Accréditation et endossement d'au moins d'un (1) projet Fonds vert et d'un (1) projet au fond d'adaptation au profit des Etats membres	• la bonne compréhens Actes de création instruments des Instruments financiers, Financiers GMV, rapports et bilans l'engagemer politiques de membres
Au plus tard 2020	2019 2020
L'Agence est accréditée auprès des divers fonds climat et de développement	Mise en place et exploitation de la Banque GMV Carbone et du FARCDEL, pour élargir les capacités de concours financiers de l'Agence aux Etats et Collectivités locales
AP15. Montage et soumission des demandes d'accréditation et d'Agence d'exécution des programmes de la Grande Muraille Verte (recrutement d'un consultant Expert), AP16. Séminaires d'informations et de montage de projets aux Fonds Vert et d'adaptation	AP17. Séminaire de partage et de validation des projets de documents cadres de la Banque GMV Carbonne (BGMVC) préparés par des consultants Création, lancement et promotion des activités de la Banque AP19. Structuration, création et alimentation du Fonds d'Adaptation et de Résilience au Climat et de Résilience au Climat et de Conomique local (FARCDEL)
ACP8, FINALISATION DES PROCESSUS D'ACCREDITATION ET D'AGENCE D'EXECUTION AUX FONDS CLIMAT ET DEVELOPPEMENT,	ACP9. MISE EN ŒUVRE ET EXPLOITATION DES INSTRUMENTS INNOVANTS APGMV DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le nombre de La disponibilité placements d'excédent de financiers trésorerie	• les contrats signés de parafricain et sponsoring, l'envergure continentale, de l'exploitation de la sont des avantages comparatifs	Nombre de Le nombre d'Accords de concertations Coopération et de
2019-2020	Au plus tard fin 2019	2019
Réalisation de placements financiers à court ou moyen terme, rémunérés et sécurisés générant des produits financiers	units financiers du se et sponsoring et de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), ent la Promotion et la consolidation de de l'instrument Matrice du Sahel	Structuration, Structuration de la nt et PCPSTF en deux (02) de Coopération spécialisés (CCS) :
AP20. Identification des institutions financières et placements financiers compatibles avec les rémunérés et sécurisés textes et charte de générant des produits à Termes (DAT)	AP21. Identification et élaboration des produits supports du sponsoring et des institutions cibles, en place d'un instrument monétique sécurisé la matrice du Sahel de collecte de produits de l'instrument Matrice du sponsoring coducts de produits de l'instrument Matrice du sponsoring sponsoring robustica produits de l'instrument Matrice du sponsoring sponsoring produits produits de produits de l'instrument Matrice du sponsoring sponsoring produits de l'instrument Matrice du sponsoring produits de produits de l'instrument Matrice du sponsoring produits de produits de l'instrument Matrice du sons de produits de l'instrument Matrice du sons de l'instrument matrice de produits de l'instrument matrice de l'inst	AP23. Structuration, renforcement et fonctionnement de la Plateforme de Coopération et de Partenariat
ACP10.EXPLOITATION DES OPPORTUNITES DE PLACEMENTS BANCAIRES	ACP11. RENFORCEMENT ET EXPLOITATION DU SPONSORING	ACP12.MISE EN PLACE DE CADRE APPROPRIE DE CONCERTATION PTF-

Tableau n° 5 Planification des activités de mobilisation des ressources

ANNEXE



CHARTE D'ETHIQUE ET DE GOUVERNANCE

PREAMBULE

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres ; CONSIDERANT le Traité constitutif du 04 février 1998 créant la Communauté des Etats Saharo-Sahéliens ;

CONSIDERANT l'Acte constitutif de l'Union africaine, adopté à Lomé le 12 juillet 2000 et la vision nouvelle suscitée par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour un développement durable de l'Afrique;

AYANT A L'ESPRIT les objectifs assignés à la Communauté des Etats Saharo-Sahéliens par le Traité constitutif du 04 février 1998 ;

INSPIRES PAR les objectifs et principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union Africaine, en particulier, en ses articles 3 et 4 qui soulignent l'importance de la bonne gouvernance, de la participation populaire, de l'Etat de droit et des droits de l'homme ;

REAFFIRMANT D'ABORD notre volonté collective d'œuvrer sans relâche pour l'éradication de la désertification, de la dégradation des terres, de la famine, de l'insécurité alimentaire et de l'arrêt de la migration forcée des forces vives des zones rurales vers les grandes villes et même audelà des frontières à la recherche de terres d'accueil plus favorables à leur épanouissement;

REAFFIRMANT ENSUITE la particularité du contexte actuel particulièrement marqué par l'Accord universel sur le climat issu de la Conférence des Parties (COP21) de Paris (France), dominé par les problématiques d'adaptation et de résilience, de stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Gestion Durable des Terres vers la neutralité en terme de dégradation, l'Economie verte et le

Développement climato-intelligent, ainsi que la transition vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) ; **SOUCIEUX DE** mettre un terme, ou du moins, restreindre la désertification, atténuer ses conséquences et trouver une solution alternative durable pouvant amoindrir les souffrances de nos populations ;

PREOCCUPES par la gestion des défis environnementaux et climatiques ainsi que par la nécessaire opérationnalisation de la Grande Muraille Verte ;

GUIDES par notre mission commune de lutter efficacement contre la désertification, les fluctuations climatiques, l'instabilité politique et/ou l'insécurité dans l'espace GMV;

RESOLUS à promouvoir et à renforcer la bonne gouvernance par l'institutionnalisation de la transparence, de l'obligation de rendre compte et de la démocratie participative ; DESIREUX de renforcer les principales déclarations et décisions de l'OUA/UA, notamment la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de 1990 sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux intervenus dans le monde, l'Agenda du Caire de 1995 pour la relance économique et le développement social en Afrique et l »Agenda 2063 de l'Afrique ,

RESOLUS à mettre en œuvre l'approche intégrant de façon transversale les paramètres et contraintes du changement climatique du changement climatique, ,de la dégradation des ressources en terres et forêts, mais aussi la contrainte démographique qui est un enjeu de développement et de cohésion sociale, ;DETERMINES à assurer annuellement l'augmentation du taux de reforestation et la réduction du taux de dégradation des forêts, des terres et des écosystèmes des pays traversés par la GMV afin de restaurer, renforcer, protéger le capital naturel et atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres ;

DETERMINES à réaliser l'émergence d'une économie verte à faible empreinte carbone tout en renforçant les capacités de résilience des populations et des Communautés aux effets du changement climatique, le développement et la valorisation des Opportunités locales de développement (OLD) ainsi que la gestion efficiente et durable des écosystèmes;

DETERMINES à installer le modèle efficient de gouvernance locale apte à assurer le développement inclusif dans les terroirs de l'espace GMV;

DETERMINES à promouvoir et à respecter les principes d'égalité et d'équité entre hommes et femmes au sein de l'espace GMV;

RESOLUS à promouvoir les valeurs universelles et les principes de la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le droit au développement;

CONSIDERANT l'accélération du processus de mondialisation caractérisée, entre autres, par une mobilité croissante des capitaux à la recherche de rentabilité et de sécurité et appelant de la part des Etats, la mise en œuvre de politiques et procédures financières crédibles ;

SOUCIEUX de poursuivre les efforts d'assainissement et d'harmonisation des finances publiques, d'en garantir la gestion transparente et le reddition des comptes ;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

I. De l'objet et du champ d'application

Article premier

La présente Charte a pour objectifs de :

(i) Promouvoir la prévention et la lutte contre la corruption conformément aux stipulations de la Convention de l'Union africaine sur la prévention

- et la lutte contre la corruption adoptée à Maputo, Mozambique, en juillet 2003 ;
- (ii) Promouvoir les valeurs et règles de conduite en matière d'intégrité morale, d'éthique et de bonne gouvernance au sein de l'Agence ;
- (iii) Promouvoir le développement durable des Etats parties notamment au niveau local ;
- (iv) Promouvoir la création des conditions nécessaires pour faciliter la transparence, l'accès à l'information et l'obligation de rendre compte de la gestion de l'Agence;
- (v) Promouvoir l'équilibre entre homme et femme ainsi que l'égalité dans les processus de gouvernance et de développement;
- (vi) Favoriser la bonne cohérence dans la gouvernance globale de l'Initiative de la Grande Muraille Verte par la mise en place d'un Dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion (DOPILG) décliné de l'échelle régionale à l'échelle locale du terroir en différentes instances;
- (vii) Renforcer la coopération entre les organes statutaires visés dans la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), les institutions de tutelle de l'APGMV, notamment l'Union Africaine et la CENSAD et les organes de gouvernance locale;

- (viii) Faciliter la mise en place d'un Haut Conseil d'Orientation² (HCO), le Haut Comité de Pilotage³ (HCOPIL) et les Structures de gestion⁴;
- (ix) Promouvoir, protéger et stimuler la gouvernance locale et le développement local en Afrique ;
- (x) Promouvoir la mobilisation des ressources et le développement économique local pour éradiquer la pauvreté dans l'espace GMV.

Article 2

La présente Charte s'applique à l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte en abrégé APGMV ainsi qu'à l'ensemble de son personnel et qui s'engagent à respecter les principes définis dans cette dernière.

II. Des Principes

Article 3

L'Agence s'engage à mettre en œuvre la présente Charte conformément aux principes énoncés ci-après :

- (i) Le respect des droits de l'homme et des peuples dans l'espace GMV ;
- (ii) La diversité et la tolérance ;
- (iii) La justice, l'égalité et l'équité ;
- (iv) L'intégrité;

² HCO : AG de l'UA. du CEN-SAD et de la Conférence des Chefs

Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, Structures Nationales GMV et Comités Ruraux de Développement Durable

d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'APGMV

³ HCOPIL : Commission de l'Union Africaine, Secrétariat Général de la CENSAD, Conseil des Ministres des Etats membres, Commissions Economiques Régionales (CEDEAO, CEEAC, UMA et IGAD),

⁴Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, Structures

- (v) La solidarité;
- (vi) La promotion d'un système de gouvernance conformément aux valeurs fondamentales des Etats parties;
- (vii) La promotion de l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein du secrétariat exécutif;
- (viii) La transparence et l'obligation de rendre compte ;
- (ix) La condamnation et la répression des actes de corruption, des infractions et de l'impunité qui y sont liées.

III. Du respect des conventions et des engagements

Article 4

L'Agence exerce ses activités dans le strict respect des Traités, Conventions, Lois, Règlements et Statuts en vigueur.

Article 5

L'Agence s'engage à :

- respecter les obligations contractuelles avec ses partenaires qui sont notamment les travailleurs, les Structures Nationales GMV, les Comités Ruraux de Développement Durable, les fournisseurs, créanciers, les communautés locales les Etats et les bailleurs;
- privilégier la confiance mutuelle dans la négociation des contrats et engagements conformément à la législation et au manuel des procédures en vigueur en la matière;
- rendre public tous les paiements effectués au profit des entités territoriales au titre des différents appuis : FACI, etc.

IV. Du respect des droits fondamentaux des personnes

Article 6

L'Agence ne pratique aucune discrimination à l'égard des salariés que ce soit en raison notamment, de leur âge, de leur race, de leur origine ethnique, de leur sexe, de leurs orientations sexuelles, de leur situation familiale, de leurs croyances religieuses, de leur nationalité ou de leur handicap et s'engagent à les traiter avec dignité tout en respectant pleinement leur vie privée.

Article 7

L'Agence encourage et respecte, dans leurs sphères d'influence, la protection des droits de l'homme proclamés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et tout particulièrement en ce qui concerne l'élimination de toute forme de travail forcé et de travail des enfants comme définis par l'OIT.

V. De la lutte contre la corruption

Article 8

Dans ses relations avec ses partenaires, notamment les Structures Nationales GMV, les Comités Ruraux de Développement Durable, les fournisseurs, les créanciers, les communautés locales, es Etats et les bailleurs, l'Agence s'interdit toute pratique frauduleuse et tout acte pouvant être assimilé à la corruption.

VI. De la responsabilité sociétale

Article 9

L'Agence soutient le renforcement du dialogue, de la

cohésion sociale et de la paix dans les terroirs de la GMV ainsi que la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé, la promotion de l'éducation et du bien-être des populations locales.

Dans sa sphère d'influence, elle prend toutes initiatives pour promouvoir une attitude responsable dans ces domaines et encourager l'ambivalence de croissance économique et développement à faible empreinte dans un contexte national de défis multiples de la demande sociale et de l'atteinte des Objectifs de développement durable pour l'éradication de la pauvreté.

VII. Des relations avec les employés

Article 10

L'Agence doit s'intéresser activement au bien-être de ses employés et s'assurer de leur sécurité et hygiène ainsi que de leur santé au travail.

Elle s'engage à définir une politique de gestion des ressources humaines basée sur l'équité, la mérite, les compétences l'égalité des chances ainsi que de traitement.

VIII. Entrée en vigueur

Article 11

La présente Charte adoptée en Conseil des Ministres lors de sa 6ème Session ordinaire tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie et entre en vigueur à sa date d'adoption.



AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PAN AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL الوكالة الإمريقية للسور الأخضر الكبير

llot C, bloc 414, BP: 5059 Nouakchott Mauritanie Tel. +222 45 25 56 88 Site web: grandemurailleverte.org

facebook/PAGGW





AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PAN AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير



























Ilot C, bloc 414, BP: 5059 Nouakchott Mauritanie Tel. +222 45 25 56 88 Site web: grandemurailleverte.org

facebook/PAGGW